



## Demande de conseil pour (sur)exploitation

Par **Jeromequestion**, le 19/11/2011 à 21:20

Bonjour,

cela fait maintenant 5ans que je suis employé (en CDI) par le même employeur et après une sur-exploitation je m'aperçois aujourd'hui que je suis face à un véritable problème. Je suis paysagiste, le seul employé de mon "patron". Toutes mes journées se déroule donc en dehors et je suis généralement seul sur les chantiers.

Tout d'abord l'hiver dernier, suite à une météo difficile, je n'ai pas pu travailler pendant une semaine. Mon employeur ne cotise pas à une "caisse d'intempéries" selon ses paroles. Il a voulu me la faire rattraper en faisant des samedi supplémentaires mais j'ai eu la mauvaise surprise de voir "2 jours d'absences" non payée, sur mon salaire et sur ma fiche de paye et lorsque je lui ai demandé pourquoi il m'a répondu "bah c'est pour les intempéries de l'année dernière, vu que tu ne veux pas travailler le week-end, je récupère".

Ce problème fait suite à bien des conflits avec mon employeur:

-sur mon contrat je commence à 8h00, je suis chez mon patron TOUS les jours entre 7h45 et 7h50, et lorsque j'arrive à 52 ou 53 il me fait un scandale pour mon "retard". (de plus le soir mon contrat stipule 17h30 et je suis obligé de faire des heures supplémentaires payé de façon étrange, sous estimé/payée)

-depuis 5 ans mes congés sont de 5 semaines par ans, ni plus ni moins alors que des jours fériés tombent dedans. Je devrais les récupérer mais cela n'a jamais été le cas.

-afin de faire des économies, mon patron utilise un apprenti. Il ne le forme pas, c'est à moi de le faire. Je n'ai non seulement pas le statut pour, mais je n'ai pas non plus la rémunération qui convient. En effet après 5 ans je suis au toujours au smic, sans 13eme mois, sans prime, sans tenue ni chaussures (de sécurité) alors que je suis paysagiste...

- Toujours sur mes congés, il me sont tous imposés, aucune négociation possible avec mon employeur.

-Je travail avec du matériel non sécurisé, inadapté et dangereux. Je me suis blessé à plusieurs reprise à cause de celui-ci.

Pour conclure: j'arrive aujourd'hui à un ras-le-bol général. Je sombre dans une déprime qui alarme mon entourage et qui me conseil de me rapproché auprès d'avocats et du juristes. Je manque ÉNORMÉMENT d'assurance et n'aurai pas le courage de discuter avec mon patron par crainte de pression et représailles supplémentaires.

Voici ma question: quels sont mes recours? Je n'ai pas envie d'être au chômage, j'aime mon travail et je n'aime pas chercher les ennuis.

Merci pour votre attention et vos réponses.

Par **diman**, le **19/11/2011** à **21:41**

bonsoir,

Vous pourriez aller voir un conseiller auprès d'une organisation syndicale qui saura vous conseiller si vous ne voulez pas avoir de frais de consultation d'avocat. Certaines organisations syndicales écrivent même aux employeurs pour leur signaler leurs erreurs ou manquements .En tous cas elles vous ouvrent les yeux sur votre droit et vous aide à vous défendre.

Bon courage et conservez bien toutes les preuves de vos horaires et conditions de travail si besoin